

Séance du 05/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Geneviève THOMAS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BLEYS Kévin, DIAZ Romain, CANTAREL Robert, SAYSSET Jean-Pierre et TAURINES Jean-Luc, et Mmes BARBANCE LAVAL Ghislaine, DELPOUX Nathalie et THOMAS Geneviève.

ABSENTS : M. OLIVERAS Baptiste.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : //.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme, Mme LAVAL BARBANCE Ghislaine pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,
- Programme voirie 2022,
- Planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles,
- Suivi dossiers travaux : panneaux photovoltaïques,
- Demande de travaux formulée par le locataire de l'étage de l'ancien Presbytère,
- Demande de participation par l'école de Boutescure de Valence,
- Questions diverses.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DEL 2022/01 : Vote des taxes directes locales 2022.

Le Conseil Municipal,

. Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire sur les taxes directes locales pour 2022,

. Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit le taux des contributions directes pour l'année 2022 :

<i>Taxes</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux votés</i>	<i>Produits attendus</i>
<i>Taxes Foncières (Bâti)</i>	110 200	37.65 %	41 490.00
<i>Taxes Foncières (Non bâti)</i>	22 500	44.88 %	10 098.00
<i>CFE</i>	26 300	26.21 %	6 893.00
<i>Total</i>			58 481.00

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DEL 2022/02 : Programme voirie 2022.

M. CANTAREL, élu en charge du programme voirie, présente un devis de travaux à faire sur le réseau voirie établi par le technicien de l'intercommunalité Val 81.

Des travaux sont à prévoir sur le secteur de Perayrols, Pont de la Broncarié Basse, La Vigarié, l'Almet, Garceval, Le Périé, Gignac Bas. Pour ce dernier, 3 solutions de travaux nous sont proposées.

Après discussion, il est convenu de finir les travaux du chemin « Du Figuier » et d'apporter des modifications aux propositions existantes. De ce fait, M. CANTAREL reprendra contact avec le technicien de Val 81 afin d'établir un nouveau devis incluant les travaux du chemin « Du Figuier ».

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

L'élu M. SAYSSET Jean-Pierre arrive et prend part à la séance.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles

Les élus s'organisent entre eux les plages horaires pour assurer la tenue du bureau de vote des élections présidentielles du 10 avril 2022.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Suivi dossiers travaux : panneaux photovoltaïques

L'élu en charge de ce dossier, n'ayant d'élément nouveau, il sera revu prochainement.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DEL 2022/03 : Demande de travaux formulée par le locataire de l'étage de l'ancien Presbytère

Mme le Maire porte à connaissance des élus de 2 devis établis par le locataire actuel du logement situé à l'étage de l'ancien Presbytère, nous sollicitant pour un aménagement du plan de travail et des placards du coin cuisine.

Une première proposition d'aménagement avec en option la conservation de l'évier et la structure du meuble sous évier actuels, changement des portes de ce-dit meuble, changement de la plaque de cuisson, l'éclairage avec LED sur l'évier. Cette proposition fait l'objet d'un devis d'un montant de 1 899.39€ HT, soit 2 116.97€ TTC.

Une deuxième proposition d'aménagement avec en option le changement de tous les meubles existants : l'évier, le plan de travail, la mise en place d'un casseroles plus grand, une joue en plus, la plaque de cuisson et en rajoutant des meubles hauts. Cette proposition fait l'objet d'un devis d'un montant de 3 533.02€ HT, soit 3 913.96€ TTC.

Après discussion, les élus demandent à Mme Le Maire de faire établir d'autres devis comparatifs et de revoir cette demande ultérieurement.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DEL 2022/04 : Demande de participation par l'école de Boutescure de valence

Mme le Maire lit le courrier daté du 21/03/2022 envoyé par l'école de Boutescure de Valence, nous sollicitant pour un financement de 55€ par enfant de notre commune participant à un séjour pédagogique dans le cadre de leur projet RER 2021/2022.

Dans ce courrier, il est listé le nom de 3 enfants, ce qui totalise une demande de participation de 165€.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité, de verser le montant de 165€ pour 3 enfants à l'école de Boutescure de Valence.

Charge Mme Le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités liées à la présente décision.

Questions diverses :

DEL 2022/05 : Alarme incendie salle communale

M. Kévin BLEYS, élu en charge de la gestion de la salle communale, présente un devis établi par les Etablissements Virazels Philippe, électricien à Valence, pour le remplacement de l'alarme incendie défectueuse à ce jour.

Le coût de cette intervention serait de 2 212.59€ HT, soit 2 655.11€ TTC qui comprend la dépose et repérage du branchement de la centrale existante, la fourniture et pose d'une centrale incendie homologuée, la modification câblage coupure alimentation par un ajout d'un relais et d'une alimentation, la fourniture et mise en place d'un échafaudage ainsi que la présence d'un technicien maintenance pour contrôler le bon fonctionnement.

Il rappelle un précédent devis établi par la SARL Virazels Eric, électricien à Valence d'un montant de 3 112.40€ HT, soit 3 734.88€ TTC.

Mme Le Maire rappelle aux élus qu'une déclaration sinistre avait été faite auprès de l'assurance Groupama et qu'il lui a été envoyé par courrier un chèque de 3 301.16€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le devis des Etablissements Virazels Philippe pour un montant de 2 212.59€ HT, soit 2 655.11€ TTC
- D'accepter le chèque de remboursement de l'assurance Groupama d'un montant de 3 301.16€

Charge Mme Le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités liées à la présente décision

DEL 2022/06 : Demande de raccordement au réseau d'eau potable

Mme Le Maire lit le mail daté du 1^{er} février 2022 envoyé par Mme HERAIL Arlette de la Broncarié basse nous sollicitant pour une demande de raccordement au réseau d'eau potable.

Confronté à ce jour par un problème d'alimentation d'eau, par le biais d'un système privé devenu obsolète, Mme HERAIL demande que le réseau d'eau potable lui soit installé.

La commune, n'ayant pas compétence dans ce domaine, Mme Le Maire a transféré le mail au Syndicat d'alimentation en eau de Valence-Valderiès, qui lui a répondu par courrier daté du 21/02/2022, dans lequel il y est fait état que le hameau de la Broncarié Basse ne figure pas dans le zonage desservi par le réseau.

De ce fait, la collectivité n'a pas l'obligation de raccordement. De plus, la longueur du branchement (environ 650ml) engendrerait des problèmes sanitaires (potabilité, stagnation de l'eau dans la conduite...).

Toutefois dans ce même courrier, il lui est proposé des solutions alternatives : Forage individuel, traitement par filtre UV...

Mme Le Maire a sollicité un technicien du Syndicat d'alimentation en eau de Valence-Valderiès lui demandant de bien vouloir rencontrer Mme HERAIL et de discuter entre eux afin de lui apporter un soutien technique.

DEL 2022/07 : Demande de branchement d'un compteur d'alimentation en eau potable

De nouveaux acquéreurs d'un bâtiment au lieu-dit « Le Mercier » se sont rendus en mairie pour se présenter et porter à connaissance de Mme Le Maire d'un devis de 3 839.11€ HT, soit 4 223.02€ TTC établi par le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Valence-Valderiès pour la mise en place d'un compteur d'eau et la réalisation d'une tranchée de 146ml environ.

Trouvant le montant de ces travaux excessif, ils souhaitent que le conseil municipal intervienne.

La commune n'ayant pas compétence en la matière, il est demandé à ces nouveaux arrivants de tenter une négociation de tarif.

DEL 2022/08 : Nettoyage du pont de la Broncarié Basse

Mme Le Maire présente un devis rédigé par M. CALVET Laurent domicilié à CADIX pour nettoyer autour du pont ainsi qu'arracher le lierre et les ronces ayant poussé sur la structure du pont.

Mme Le Maire informe les élus qu'elle s'est entretenue avec Mme Le Maire de la commune de Courris et qu'un accord a été trouvé pour partager les frais de nettoyage.

Le coût restant à charge de la commune de Saint Cirgue est de 350€ HT, soit 420€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nécessité de nettoyer ce pont,
- Accepte le devis de M. CALVET Laurent pour un montant de 350€ HT, soit 420€ TTC.

Charge Mme Le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités liées à la présente décision.

Dossier déplacement puit pompage eau potable

Mme Le Maire dit avoir assisté à une réunion en date du 17 mars 2022 à la Préfecture en présence de tous les acteurs intervenant pour le déplacement du puit de pompage en eau potable (M. Le Secrétaire Général de Préfecture, M. Le Président de la CCMAV, M. Le représentant du Président du SMAEP, Mme La Directrice du SMBVTAv, des représentants de l'agence de l'eau Adour Garonne, de l'ARS, de la DDT, du Conseil Départemental, un technicien du SMAEP, de Mme Le Maire de la commune d'Ambialet).

Lors de cette rencontre, il a été rappelé l'historique de ce projet de déplacement, les problématiques de risque de pollution, de l'urgence de réaliser ces travaux compte tenu de la baisse du niveau d'eau du Tarn en période estivale, de la situation de l'assainissement de la commune d'Ambialet...

Mme Le Maire explique en présentant aux élus un plan parcellaire sur lequel est tracé le PPR (Périmètre de Protection Rapprochée) sur berges. Un autre plan indique le tracé du PPR lit du Tarn. Sur un autre plan, il y est tracé le PPI (Périmètre Protection Immédiat).

Changement de technicien mis à disposition par l'intercommunalité Val 81

Mme Le Maire porte à la connaissance des élus le départ de M. Laurent MARTINEZ, technicien mis à la disposition de l'intercommunalité Val 81.

Il est remplacé par M. GIACOMIN Frédéric.

Suivi réunions diverses

Mme Le Maire fait un résumé des réunions auxquelles elle a assisté (SIAEP, Val 81...)

Vente terrain du lotissement

Mme Le Maire liste les divers rendez-vous qu'elle a eu chez Me CAMBON, notaire à Valence avec les tous les futurs acquéreurs des 5 lots du lotissement pour diverses signatures d'actes notariés.

Tour de France 2022

Mme Le Maire informe les élus que le Tour de France passera sur notre commune le 17 juillet 2022 dans le sens Valence/Ambialet.

Elle dit avoir pris contact avec les services du Département pour baliser et sécuriser le circuit.

Création d'entreprise sur la commune

Mme Le Maire informe les élus que M. Alexis CATHALA est venu la rencontrer et lui a remis des cartes de visite de son entreprise d'épareuse, d'entretien paysager et de location de remorque porte voiture nouvellement installée à Perayrols.

Panneaux adressage

Mme Le Maire dit avoir relancer la société Signaux Girod pour la fourniture et pose des panneaux de l'adressage.

Cela devrait être fait fin mai ou début juin.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Le Maire

Geneviève THOMAS